

LE POLITIQUE

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 46 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 14 AOUT.

On écrit de Bologne, le 3 août :

Sur la nouvelle des troubles éclatés en Sicile, il y a eu du tumulte à Faenza; les sanfedistes du faubourg sont venus aux mains avec les libéraux; quelques-uns ont été blessés, d'autres tués; les troupes autrichiennes sont intervenues; quelques-uns ont été blessés, d'autres tués; les troupes autrichiennes sont intervenues, quelques arrestations ont eu lieu parmi les libéraux et tout est rentré dans l'ordre.

On mande de St-Rémo, le 4 août, que le choléra sévissait d'une manière effrayante à Gènes; tous ceux qui en étaient atteints mouraient, on disait que c'était la peste. Le mal est tellement grand que la police a même défendu d'en parler, de crainte que la peur produite par des exagérations ne vienne encore l'aggraver.

On écrit de Palerme, 2 août :

Je vous ai promis de vous écrire de nouveau si je restais en vie. Dieu merci! j'ai échappé au danger, je suis un de ceux, bien rare sans doute, qui ont eu le bonheur de supporter l'horrible maladie sans y succomber. Jamais, en aucun lieu, le choléra n'avait fait autant de ravages qu'en cette ville, et pour vous en donner une idée, il suffit de vous dire qu'il est mort pendant le court espace de six semaines environ vingt-cinq mille personnes, ou un sixième de la population de Palerme. Le commerce a été privé de ses soutiens les plus puissants, l'état de ses serviteurs les plus dévoués, les sciences de ses illustrations les plus distinguées! Mais qui le croirait? Pendant que notre ville se trouvait ainsi plongée dans la plus affreuse misère, il se commettait en même temps des atrocités et des horreurs, qui surpassent toute conception humaine. Notre populace a voulu surpasser les hordes les plus barbares de l'Afrique. On enregistre dans les annales de l'histoire qu'au dix-neuvième siècle, il a été mangé de la chair humaine dans un état européen, que des enfants ont été mis vifs à la broche et mangés; que des femmes et des jeunes filles ont été livrées aux violences les plus dégoûtantes; qu'à plusieurs d'elles on a coupé les seins et qu'on les a jetés aux chiens quand il a manqué d'amateurs pour les dévorer! Ma plume se refuse à vous en dire d'avantage et ma main tremble aux horribles impressions que me cause la seule idée de pareilles atrocités. Grâce à la Providence, grâce aux prompts secours arrivés de Naples, l'orage est passé maintenant et nous jouissons de la plus complète tranquillité. La hache des assassins a été remplacée par le glaive de la justice, qui fait tomber encore chaque jour un nombre considérable des têtes.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 18 AOUT.

Hier, à l'occasion de l'anniversaire de S. A. R. la duchesse de Kent, un grand dîner a eu lieu à la cour. Le duc de Sussex et la princesse Sophie, qui étaient venus complimenter S. A. R., ont fait partie des convives. Un brillant concert a suivi le dîner; Mesdames Grisi et Albertazzi, du théâtre de Drury-Lane, et les chanteurs Lablache, Tamburini et Ivanoff s'y sont fait entendre. Tous les ambassadeurs et ministres étrangers avaient remis au palais leurs cartes de visite, mais M. Van de Weyer, ministre belge, est le seul qui ait assisté au concert. La duchesse de Kent a atteint sa 52^e année.

Les soldats de la légion étrangère, qui se trouvaient à Portsmouth, dans le plus grand dénuement, ont reçu cha-

que une somme de trois schellings et six pences, afin de leur donner les moyens de retourner dans leurs foyers; mais la plupart ont préféré aller à Londres pour y poursuivre les réclamations qu'ils ont à charge du gouvernement espagnol.

La liste des élections publiée par le *Courier* contient aujourd'hui 342 réformateurs, 310 Tories, d'où il résulterait que les premiers ont une majorité numérique de trente-deux membres.

— On lit dans le *True Sun* :

Lundi soir le lord maire de Londres a donné un dîner à M. le baron Van de Weyer, ministre de Belgique, et à quarante autres personnes. Au dessert la santé de la reine a été portée avec enthousiasme, et après plusieurs autres toasts appropriés à la circonstance, le lord-maire a proposé la santé de son excellence le ministre de Belgique, en exprimant la haute satisfaction qu'il éprouvait de recevoir à sa table un convive aussi distingué. Les relations amicales qui existent entre les deux pays, a dit le lord-maire, sont de la plus grande importance, en raison du lien tout spécial qui nous unit à S. M. le roi actuel de Belgique, M. Van de Weyer, en remerciant le lord-maire de l'honneur qui lui était fait, en cette occasion, a répondu que les Belges regardaient les Anglais comme leurs maîtres dans les arts, dans le commerce et dans les institutions libérales, et qu'ils leur devaient une reconnaissance toute particulière de leur avoir donné un monarque si bon et aimé de sentiments si patriotiques. Une franche cordialité a régné pendant cette soirée et la société s'est séparée enchantée de la brillante réception qui lui avait été faite.

FRANCE. — PARIS, LE 18 AOUT.

Le roi et toute la famille royale ont assisté aujourd'hui à la distribution des prix du concours général. Depuis sept ans, c'est la première fois que le roi paraît dans une réunion universitaire. C'est que pour la première fois, depuis sept ans, le calme profond dont jouit la France a permis au roi de s'abandonner pendant quelques heures, aux douces émotions que ces réunions font naître. Le roi a su lundi, au château d'Eu, que deux de ses fils avaient mérité au prix dans les derniers concours; et bien que son départ eût été fixé pour la fin de la semaine, S. M. s'est empressé de revenir à Paris, voulant assister au triomphe classique de ses enfants. Aussi, la présence inespérée du roi a-t-elle provoqué, de la part de la nombreuse jeunesse qui se pressait dans l'enceinte de la Sorbonne, l'explosion d'un rif et bruyant enthousiasme, qui s'est encore accru quand on a vu S. M. suivie de la Reine, de M. le duc et de Mme. la duchesse d'Orléans et de toute la royale famille. Comme père, le roi a dû jouir du succès de ses fils. S. M. a dû remarquer surtout cette unanimité touchante qui, dans une réunion composée de rivaux, a pourtant accueilli le nom de ses enfants. C'était un hommage que l'estime des camarades rendait à la justice des maîtres.

— On assure que le ministre vient d'arrêter définitivement une nouvelle promotion de pairs de France. Cette promotion se composerait de 15 membres; 11 seraient pris dans la chambre des députés. Les lieutenants Durosnel et Delort, aides-de-camp du roi, M. le lieutenant-général Jaquin et le général Merlin doivent figurer en tête de la liste; on cite ensuite MM. de Schoonen, procureur-général près la cour des comptes; Berenger, conseiller à la cour de cassation; Pavés de Vaucœur, l'un des plus assidus familiers du château, de Vaudoul, Cambis d'Orsan, de Brigod, etc.

— Par une circulaire du 10 août 1837, M. le ministre de l'intérieur informe MM. les préfets que, sur la demande du gouvernement du roi, les chambres viennent d'allouer un supplément de crédit pour améliorer cette année la position des réfugiés, dont les subsides ont été réduits d'un cinquième.

Dans cette circulaire, M. le ministre rappelle aux réfugiés que les subsides seront réduits, en 1838, d'un second dixième, et que chaque année amènera successivement une décroissance des crédits. C'est du travail que les réfugiés doivent espérer des ressources indépendantes de l'assistance éventuelle du pays. Tous ceux d'entre eux qui se montreront disposés à embrasser des professions utiles, continueront à être encouragés par le ministre. Le bien-être à venir dépend absolument du sage emploi qu'ils sauront faire du temps de l'exil.

— Le *Moniteur* contient le texte du traité d'amitié, de commerce et de navigation entre S. M. le roi des Français et la république de Bolivie, conclu et signé à Chuquisaca, le 9 décembre 1834.

— Nous croyons savoir de bonne source que le ministère se flatte d'être en ce moment avec l'étranger sur un point de relations tellement amicales, au Nord comme à l'Ouest, qu'on croit pouvoir dire tout haut avant peu, en parodiant un mot de Louis XIV à Philippe V, il n'y a plus de Sainte-Alliance. Ce qui paraît surtout positif, c'est que la Prusse, qui s'est si bien montrée, comme on dit, à l'occasion du mariage, continue à nous témoigner le bon vouloir le plus expansif, et qu'elle va jusqu'à se flatter d'avoir avant peu conquis l'Autriche aux intérêts de la France.

— On assure dans quelques salons que la dissolution est retardée, et qu'on a ajourné les nouvelles élections générales au moment où Mme. la duchesse d'Orléans, qui décidément est enceinte, aura donné à la France un héritier de sang royal, car on ne paraît pas douter que le premier né de l'hymen célébré à Fontainebleau ne soit un fils. La grossesse n'est point encore déclarée officiellement; mais elle a été annoncée en famille, et on n'en doute plus au château.

(Correspondance.)

— On ne parle presque plus du fameux complot légitimiste dans lequel se trouvaient compromis MM. Berryer et de Genoude. L'affaire ne paraît pas devoir être poursuivie plus avant. Mais on prétend que la saisie des papiers des principaux légitimistes a fait découvrir certains faits dont on ne se doutait guère, et quelques personnages hauts placés que l'on croyait ralliés au gouvernement de juillet se trouveraient assez gravement compromis.

— Par ordre du ministre de la guerre dix militaires par compagnie de tous les régiments formant la garnison de Paris et de Courbevoie ont été autorisés à travailler comme ouvriers terrassiers aux chemins de fer des deux rives de Versailles. C'est définitivement le 20 courant que doit être inauguré le chemin de fer de Saint-Germain. On dit que les directeurs du chemin de fer ont fait des démarches auprès du roi pour obtenir que S. M. vienne l'inaugurer en personne, mais on ne croit pas jusqu'à présent que le roi se soit rendu aux désirs de MM. Rotschild et Eichtal.

— Des bruits assez inquiétants sur la situation du royaume des Deux-Siciles circulent ce soir parmi les personnes bien informées. On assure que les troubles de Sicile avaient acquis un degré de généralité et d'intensité qui pouvait faire présager une lutte laborieuse. D'autres mouvements populaires étaient redoutés dans les Abruzzes, et, chose autrement grave, des symptômes prononcés de fermentation dans quelques régi-

FEUILLETON.

LES TROIS ARBRES DU THIER A LIÈGE.

(Faubourg Vivegnis.)

Vous avez peut-être remarqué ces trois hauts peupliers qui couronnent la cime des dernières montagnes à vignobles de la chaussée Vivegnis; mais leur portez-vous la même affection que moi? de l'affection à trois arbres que vous ne voyez qu'en passant, me direz-vous, oui vraiment, de l'affection... et si vous êtes assez curieux pour m'en demander la raison, je serai assez discret pour vous en taire le motif. Qu'il vous suffise de savoir, qu'un jour, désirant les voir de plus près, je m'avançai vers eux en ayant les haies qui m'en séparaient; je ne m'aperçus de l'indiscrétion de ma démarche que lorsqu'il fut trop tard. Une personne qui se trouvait assise à leur ombre m'ayant entendu, m'appela de la voix au moment où j'allais m'éloigner. — Ah! vous voilà donc, jeune homme, me dit-elle; cette personne était un vieillard à longs cheveux blancs, les deux mains placées sur le pommeau de sa canne, servaient de point d'appui à sa tête, et tous ses traits étaient empreints d'une ineffable douceur. Son chien s'était levé à mon approche et me faisait quelques démonstrations hostiles; le maître le rappela. — Eh bien, Duc, ne reconnaissez-vous plus Hubert; vous vieillissez aussi, mon pauvre compagnon, vous devenez inquiet sans raison. — Pardon, monsieur, m'empressai-je de répondre, votre chien ne se trompe pas. — Hein! en effet, qui êtes-vous donc mon ami? approchez davantage; ma vue n'est pas très-bonne, quel motif vous amène? — Je lui déclinai mon nom, il connaissait parfaitement mon père, me dit-il; je lui confiai alors que ma curiosité avait été vivement excitée par l'ordre symétrique des trois arbres que j'avais devant moi, et qu'ayant supposé y rencontrer autre chose qu'un paysage ordinaire, je m'étais aventuré jusqu'à eux. — Et vous voyez, mon enfant, que votre supposition s'est réalisée.

Effectivement on remarquait à côté de lui une grotte entièrement tapissée de mousse dans laquelle se trouvait un manuscrit surmonté de franges couronnées; les troncs des trois peupliers que j'aime tant, servaient

de point d'appui à la voûte de cette chapelle singulièrement arrangée : deux bougies y brûlent constamment et permettent à peine de déchiffrer l'inscription qui se trouve sur la pierre mortuaire : *Pardon, mon père.* Je demandai si l'on pouvait chercher à connaître le sens de cette épigraphie. Le vieillard réfléchit un moment, me regarda, puis s'asseyant sur le tertre qu'il venait de quitter, il me répondit : je puis vous satisfaire, je ne sais si ma mémoire me rappellera bien les faits tels qu'ils se sont passés, mais je ferai mon possible pour ne rien oublier.

Ce que j'ai à vous raconter, remonte un peu haut, mon jeune ami, il y a près de soixante dix ans, j'en avais alors quinze, il pouvait être onze heures du soir; on vit heurter rudement à notre porte, ma mère s'éveilla la première, et comme c'était une femme officieuse, le froid rigoureux qu'il faisait alors ne l'effraya point, elle vint à la fenêtre et demanda ce qu'on exigeait d'elle. — Au nom de Dieu, madame, répondit une voix faible, ne refusez pas du secours à une pauvre femme qui se meurt; je n'en puis plus, si vous tardez un instant il sera trop tard.

Ma mère ne s'arrêta point à discuter, elle descendit avec rapidité, ouvrit sa porte, et aperçut à ses pieds une jeune femme vêtue de blanc; elle la prit aussitôt dans ses bras et la porta à sa chambre; ma mère ne put juger en un instant de quelle nature étaient les souffrances de cette jeune personne; cinq minutes après, elle emmaillottait un marmoset beau comme un ange.

Le bruit m'avait éveillé à demi, et je ne pouvais me rendre compte du mouvement que j'entendais au premier étage; je descendis sur mes chaussettes et j'approchai de la chambre de ma mère. Je vous laisse à penser quelle fut ma surprise en entendant les cris d'un jeune enfant; bah! me disais-je sans réflexion (ma mère était veuve depuis deux ans) serait-ce un petit frère que la providence me donne; j'allais continuer de la sorte, lorsqu'une voix étrangère se fit entendre, elle produisait les noms les plus tendres au marmoset et remerciait ma mère avec attendrissement des secours qu'elle avait trouvés chez elle; cette douce voix ne m'était point inconnue, j'écoutais encore et je fus certain que la personne qui se trouvait chez ma mère était Mlle G., la fille du propriétaire de cette maison, son père était connu par un caractère violent, et je

supposai dans le premier moment que sa fille ne s'était sauvée de chez lui que pour échapper aux mauvais traitements que sa faute aurait pu lui attirer. Je remontai dans ma chambre en établissant des comparaisons entre ses parents et les miens. — Dieu me disais-je, quelle différence, ma bonne mère que je tourmente toute une journée, se décide avec toute la peine du monde à me tirer l'oreille, encore regarde-t-elle aussitôt après, si elle n'est pas trop rouge; la dessus je regagnai mon lit.

Le lendemain ma mère n'attendit pas que j'allasse l'embrasser selon ma coutume, c'est elle qui vint me trouver; elle ne me cacha rien de ce qui s'était passé la nuit et m'engagea à garder le plus profond silence. — Nous aurons besoin de toi mon fils, c'est le moment de montrer que tu es un homme, connais-tu M. Charles? le premier commis de M. G.

— Non, mère. — C'est à lui qu'il faut s'adresser, à lui seul, mon enfant, M. G. doit ignorer la présence de sa fille chez nous, prends donc bien tes précautions. — Soyez tranquille, mère, vous serez contente. Une heure après, je me trouvais en face de la maison du banquier G. On y remarquait une agitation extraordinaire; toutes les personnes qui entraient ou qui sortaient avaient un air consterné. Mlle. avait disparu pendant la nuit, M. G. en était au désespoir et offrait toute sa fortune à qui lui ramènerait sa fille. Cet homme comme tous ceux d'un caractère violent ne connaissait que les extrêmes. — Je demandai à parler à M. Charles, ou me fit signe de monter au bureau, je n'y trouvai personne, une porte était entrouverte en face, je frappai, on ne répondit point; j'entrai dans cette seconde pièce, même silence. Des sanglots étouffés parvinrent cependant jusqu'à moi, ils partaient d'une chambre à côté, où l'on se promenait à grands pas, j'entendis ensuite parler. — Oh! je ne puis croire qu'elle soit partie seule, elle a un complice, malheur à lui si je le rencontre, sa vie ne me paiera jamais les angoisses qu'il me fait éprouver... il reprenait un instant après : Non, c'est ma faute, pourquoi ne pas lui témoigner combien je l'aime, pourquoi exiger ce respect si grand qu'il étouffe l'amour et qui ne devrait jamais exister entre un père et un enfant! Soit vanité... Cette chère Eugénie devait me porter plus de crainte que d'affection; ce n'était pas là le moyen

mens auraient nécessité une prise d'armes des Suisses, pendant qu'on procédait à des arrestations, d'abord dans un régiment de dragons, puis ensuite dans d'autres corps.

On sait que la conséquence presque inévitable de semblables événements sera probablement une intervention des troupes autrichiennes. Il est même probable que des demandes auront été faites dans ce but; mais aucune nouvelle certaine ne prouve qu'on y ait fait droit jusqu'ici.

Si ces nouvelles sont vraies, il en pourrait résulter de graves complications dans la politique européenne, et quelques hommes politiques n'hésitaient pas à croire que nos rapports avec l'Espagne pourraient bien en recevoir une impulsion toute nouvelle.

On lit dans le *Courrier français* :

D'après les lettres de quelques-uns des agents français dans les Deux Siciles, ce n'est pas seulement à Messine, Catane et Syracuse qu'il y a insurrection, mais dans presque toutes les parties de l'île, et ce qui laisse le gouvernement napolitain très incertain sur le véritable état de choses c'est qu'à l'exception de Palerme il n'a pas de communications régulières et officielles. L'intérieur de la Sicile est livré à lui-même, et il ne serait pas prudent d'y envoyer des troupes; les cris de constitution, de scission avec Naples sont évidemment le ralliement d'une grande masse des habitants des villes et des campagnes, et les ministres envoient courrier sur courrier. Ceux qui sont adressés à Rome, comme point central d'une partie de la diplomatie, ont donné lieu à des conseils que le représentant de l'Autriche a présidés de fait.

Un journal de Marseille confirme ce qui avait été annoncé plusieurs fois, mais sous la forme du doute, que le choléra règne à Marseille depuis un mois. Toutefois les cas sont très peu nombreux, malgré l'excessive chaleur.

L'état de la duchesse de St. Len laisse peu d'espoir. La princesse est si faible qu'on est obligé de la porter dans un fauteuil sur le balcon, quand elle veut prendre l'air. La *Gazette de Bâle* dit à ce sujet : « Dans de telles circonstances, on ne peut demander sérieusement le renvoi du prince. Quel gouvernement oserait banir un fils du lit de mort de sa mère ? »

On écrit de Bone, le 3 août :

L'expédition de Constantine ne se fait pas : c'est un fait certain aujourd'hui. Le gouverneur est parti pour Guelma : le but de son voyage est de communiquer avec Achmet-bey et d'aplanir dans un tête-à-tête toutes les difficultés qui se présenteraient devant notre paix future. Comme le traité doit être communiqué aux Cabyles des montagnes, il est écrit en style de Cabyle et en langue cabyle. En voici la substance :

Achmet sera le chef suprême de toute la province de Constantine; nous ne pourrions circuler que dans le territoire bordé par la Seybouse et par les montagnes à l'ouest et au sud de Bone. La sécurité de ce rayon nous sera garantie par des otages; Bougie jouira aussi du privilège de paix, et les habitants pourront circuler dans le rayon de la rivière, et en longeant la montagne, et la plus large limite serait placée à une lieue en avant de la Maison-Blanche du marché.

Tous les produits des deux provinces nous seront apportés, et ils ne pourront être vendus ailleurs que sur les marchés autorisés; toute convention à cet article est considérée comme rupture du traité. Achmet nous paiera une somme de... (la quotité n'est pas encore fixée) et un nombre à déterminer de mesures d'orges, des bœufs, des chevaux et des moutons.

Aucun Français autre que nos otages auprès d'Achmet ne pourra circuler sur le territoire de la Seybouse. Cependant, à partir du premier blockhaus de l'est jusqu'au cap de la Garde et la Calle de France, nous serons maîtres du terrain et Achmet ne pourra que le protéger.

Tous prisonniers, déserteurs et autres sujets enropéens nous seront rendus de force ou de bon gré; il en sera de même de notre côté. Achmet exercera son autorité depuis le cap Matifoux jusqu'à Tabarca. Nous aurons à lui fournir les armes et la poudre nécessaire pour châtier les rebelles et lui prêter main-forte au besoin. Les Cabyles nous rendraient les devoirs qui sont dus à notre nation. Des otages seraient donnés de part et d'autre; ils pourraient circuler dans tout le pays, mais sans armes.

Bulletin de la bourse de Paris du 18 août. — Le 3 p. c. a été recherché à 79 50, le 5 p. c. à 110 95.

L'actif après avoir été coté 22, a baissé à 21 3/4. Il était demandé sur

d'attirer sa confiance! Pauvre fille, qui me la rendra... Les sanglots l'empêchèrent de continuer. Je m'empressais de regagner l'autre appartement, car, je craignais que M. G. ne vint à sortir. J'y étais à peine qu'un jeune homme entra, il ne me remarqua pas, ses traits étaient altérés par une effrayante pâleur, il s'assit, appuya son visage dans ses deux mains et murmura quelques paroles inintelligibles, *partir sans moi* furent les seules que je pus comprendre. — Je remuai une chaise qui se trouvait à côté de moi; il leva la tête et me demanda ce que je désirais en me regardant d'un air distrait. — Je voudrais parler à M. Charles; — C'est moi, que désirez-vous; — j'en étais sûr, répondis-je, je m'avancai et lui dis : je vous apporte des nouvelles d'une jeune dame, de Mlle Eugénie. — Eugénie, s'écria-t-il, en se précipitant vers moi. Où est-elle?... Oh! parlez vite... — Elle est chez nous, monsieur, avec un petit ange qu'elle appelle son fils. — Charles ne put retenir un cri de joie en apprenant cette nouvelle, il m'étouffait dans ses bras, m'appelant son dieu, son ange tutélaire.

Nous sortîmes au même instant, et quoique la route que nous avions à parcourir ne fut pas longue, Charles ne cessait de répéter : n'arriverons-nous jamais? J'avais toute la peine du monde à le suivre; en cinq minutes nous fîmes chez nous.

Vous peindre la joie que nos deux amans éprouvèrent en se revoyant n'est impossible, Charles était ivre de bonheur; d'un bras, il entourait celle qu'il appelait sa femme, et de l'autre soutenait son fils entre eux afin qu'ils pussent l'embrasser en même temps! Que d'amour il y avait dans ce petit groupe! Mais hélas, toute cette joie, tout ce bonheur, toute cette tendresse devait se terminer par une bien douloureuse catastrophe.

La santé d'Eugénie n'était pas aussi bonne qu'on le désirait; excessivement nerveuse et d'une constitution très délicate, elle n'avait supporté que difficilement les douleurs de l'enfement; une fièvre avait suivi et quoi qu'on put faire, cette belle figure, où se reflétaient toutes les joies d'une jeune mère, allait chaque jour dépérir.

Charles en était au désespoir; il avait prétexté une indisposition pour ne point se rendre chez son patron et ne quittait plus sa bien aimée; c'était de lui qu'elle recevait tous les soins que sa position exigeait.

ce fonds fin du mois de septembre à 23 dont 1, mais il n'y avait pas d'offres.

Voici venir encore une nouvelle affaire sur la place à laquelle on prôdit un très grand succès, c'est une entreprise de bateaux destinée à transporter au Peck les marchandises de Rouen et du Havre; elle fera également le transport des voyageurs, qu'elle descendra au chemin de fer de St. Germain. Il a suffi d'une heure pour dépasser de deux tiers la souscription nécessaire pour monter l'entreprise. Le capital de la société sera de 2,600,000 fr. en actions au porteur de 500 fr. chaque, sur lesquels on n'appellera en paiement que cent francs. Dans quelques jours seulement le prospectus sera rendu public.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Voici les deux dépêches publiées hier soir :

Bayonne, 17 août (Madrid, 12), 10 heures du soir.

Une nouvelle alerte a eu lieu hier soir, par suite d'un engagement sans résultat fâcheux entre les avant-postes carlistes et les troupes du général Vigo; à Torreledones (5 lieues de Madrid). Il paraît que l'ennemi a décidé d'évacuer ses positions d'hier. Espartero est arrivé ce matin de sa personne. Le gros de ses troupes sera ce soir à Alcala de Henares. Madrid est tranquille, et la garde nationale montre beaucoup de zèle.

Il y a peu d'inquiétudes à concevoir en ce moment pour la sûreté de Madrid. Les troupes de la reine sont en mesure de contenir l'ennemi. Espartero, général en chef de l'armée du Nord, est à Alcala d'Henares, à une étape de la capitale, en situation de couvrir la route de Soria, celle de Valence, celle d'Aranda, du Duéro et celle de Ségovie en détachant une partie de ses forces au besoin sur ce point comme sur d'autres. Les constitutionnels font face de tous côtés, et si ces différents corps n'ont remporté aucun avantage, du moins n'ont-ils pas été entamés par l'ennemi.

Par contre on voit que le carlisme étend de plus en plus le cercle de la guerre. Elle était dans les Pyrénées, elle a avancé au-delà de l'Ebre puis au delà du Duéro, et la voilà maintenant établie sur un rayon de vingt-cinq à trente lieues autour de Madrid.

Mais ce nouveau péril paraît avoir redonné de l'élan à l'esprit public et réveillé l'apathie castillane. Il en arrive ainsi chaque fois que les carlistes deviennent plus menaçants. Mais cette succession de péripéties éternise la guerre et ruine l'Espagne. Il faudrait en finir par un généreux sacrifice à sa patrie, et l'Espagne se sauverait. (J. des Débats.)

Bordeaux, 16 août 1837, à 6 heures et demie du soir.

L'expédition carliste, qui s'était approchée à 3 lieues de Madrid, s'est retirée à la Fonda de la Trinidad, où elle était le 12. Vigo, renforcé par une brigade, occupait le même jour Las Noras, couvrant la route de Guadarrama et l'Escurial. Le 12 au soir, l'avant-garde d'Espartero était entrée à Madrid, où le plus grand enthousiasme régnait parmi la milice, qui était disposée à partir en masse contre l'ennemi; mais l'arrivée d'Espartero avait rendu ce mouvement national inutile. L'ennemi allait être poursuivi à outrance.

Le prétendant était à Chiya, et Oraa, renforcé de la division Buerens, marchait contre lui.

Un vaisseau à trois ponts, de 120 canons et un autre navire de la marine anglaise sont arrivés à Barcelone le 5.

Les capitaines respectifs sont descendus à terre et sont venus offrir leurs services au capitaine-général, mettant à la disposition du gouvernement les 1500 hommes de débarquement qu'ils ont à leur bord.

Voici ce qu'on lit dans *el Tiempo* de Cadix, du 4 août :

On a envoyé une grande quantité de vivres et d'argent à la place de Ceuta, qui en avait un grand besoin. D-ux cent mille rations et cent mille réaux sont partis d'ici, et une égale quantité d'argent et de vivres sont partis d'Huelva pour la même destination. Outre cela, on a payé les deux corps qui sont en garnison à Ceuta; ces corps sont en mesure de veiller sur tous les mouvements des Maures, qui, nous le croyons, ne se présentent pas sous un aspect aussi alarmant qu'on l'avait cru d'abord.

La frégate de guerre française la *Diligente*, est arrivée à Cadix le 2.

On écrit de Madrid, le 10 août :

On sait en effet, du moins c'est le bruit généralement répandu que la majeure partie des forces carlistes a évacué Ségovie. Le gros de la faction a pris la route de Buissago se dirigeant sur Jiguenza. Batanero à la tête de 2 bataillons, occupe seul maintenant la ville conquise. On assure qu'en cas d'attaque il n'essayera pas de la défendre. Ses instructions

Souvent elle parlait de son père et c'était toujours pour témoigner le désir ou la crainte de le revoir. — Charles lui avait plusieurs fois offert d'aller le trouver afin de lui confier leur amour; mais cette idée l'effrayait; oh non! disait-elle, mon père est bon, je le sais, mais il est violent, et s'il cédait à son premier mouvement, il pourrait peut-être te tuer, mon ami, oh non, reste près de moi, je t'en prie, je ne serai pas toujours malade, je redeviendrais belle pour toi Charles, alors nous irons le voir avec notre fils et il ne nous refusera pas notre pardon, je l'espère.

Mais la fièvre augmenta, on dut avoir recours à des médecins de la ville; il s'en trouva un dans le nombre qui reconnut Eugénie; il s'empressa d'en faire part à M. G. qu'il savait être hors ville à la recherche de sa fille. Celui-ci ne perdit aucun temps, il revint au bout de quelques jours à Liège, se rendit chez le docteur qui lui avait écrit et y apprit avec la joie la plus vive que sa fille allait beaucoup mieux. Il voulut se rendre immédiatement auprès d'elle, il lui tardait de hâter sa guérison par ses embrassements, le pardon était sur ses lèvres et chaque instant de retard était douloureux pour lui. — Pauvre enfant, se disait-il en se dirigeant vers la Chaussée, pourquoi ne pas avoir eu confiance en moi; Charles n'est pas riche il est vrai, mais c'est un jeune homme laborieux, propre à rendre une femme heureuse. Je connais son caractère noble et timide, il aura craint un refus. Pauvres enfants! qu'il me sera doux de les rendre heureux. Tout en ruminant ainsi il était arrivé chez nous, la porte de la rue était entrouverte, Charles venait de sortir pour un instant, et j'aidais ma mère à couper quelques légumes au jardin. Mlle Eugénie avait ouvert la fenêtre de sa chambre et avait appuyé son fils sur le petit balcon de bois que vous voyez d'ici, cette bonne petite créature paraissait déjà vouloir nous sourire; je me retournais souvent pour lui adresser d'en bas quelques petites acclamations, et je sautais de joie quand je me persuadais avoir attiré un instant son attention.

En entrant M. G. avait aperçu un escalier, et suivant les indications qu'on lui avait données, il ne douta pas qu'il ne conduisit à la chambre de sa fille; la porte en était entrouverte. Arrivé sur le palier, il s'écria Eugénie! Eugénie! Cette voix bien connue la saisit tellement que

portent qu'il se rendra à Avila où il se proclamera gouverneur général de la Castille.

La ville de Ségovie était dans un état tel que la défense n'aurait pu être entreprise. La ville entièrement ouverte n'aurait pas à ses défenseurs un seul poul d'ou ils pussent faire le coup de feu étant protégés, des brèches existaient à la forteresse. Elles ont servi à protéger la fuite de plusieurs des soldats de service. Il est fallu pour suppléer à l'absence des travaux intérieurs, un grand nombre de combattants; malheureusement Ségovie qui avait demandé un renfort de 300 hommes était à peine pourvue d'une garnison capable de garder le fort.

On écrit de Barcelonne, le 11 août :

Les forces anglaises destinées pour les côtes de la Catalogne et de Valence sont déjà arrivées dans notre port, et ont commencé à prêter leur appui aux constitutionnels; elles consistent en un vaisseau à trois ponts de 104 canons, la *Princesse Charlotte*, et un à deux ponts de 80 canons, l'*Avant-garde*; l'amiral Robert Stopford est à bord du premier; il a le commandement de toutes les forces anglaises de la Méditerranée, et stationnera, à ce que l'on dit, à Mahon. La frégate *Barham*, et le brick *Childer*, ainsi que l'escadre qui est à Malte, se rangeront sous son pavillon amiral.

La *Princesse Charlotte* et l'*Avant-garde* ont à leur bord 1500 hommes de débarquement. L'amiral a écrit au consul anglais résidant ici pour lui faire savoir que ces troupes sont à la disposition du gouvernement de la reine. L'exécution de cette offre ne s'est pas fait attendre. L'*Avant-garde* est allé immédiatement devant Villanueva et Geldru, menacés par les factions de Tristany et Degollat; ces factions ayant été obligées de se retirer, s'étaient portées sur Sitias, le brick *Childer*, a tout aussitôt fait voile pour ce point de la côte, où il a débarqué 300 hommes; réunis à deux compagnies d'artilleurs et trois de nationaux barcelonnais, ils ont battu les rebelles, qui se sont défendus avec acharnement pendant plusieurs heures; mais enfin ils ont abandonné le champ de bataille avec perte, se dirigeant en deux colonnes sur les routes d'Olivella et Canellas. Les artilleurs sont rentrés hier au soir, de retour de cette expédition.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 20 AOUT.

LL. MM. sont arrivées de Liège à Laeken, avant-hier soir à sept heures. Le roi a reçu le général Hurel, chef de l'état-major-général.

S. M. a travaillé hier avec le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères. (Moniteur.)

Par arrêté du 17 de ce mois, le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères a fixé au vendredi, 25 août courant, à midi, le tirage au sort des personnes inscrites pour les examens à subir devant le jury pour la médecine vétérinaire, pendant la session de cette année.

Le tirage aura lieu dans une des salles du musée des Arts et de l'Industrie à Bruxelles.

On lit dans le *Courrier Belge* :

Nous apprenons que l'emprunt de 6 millions offert au public par la banque foncière, a été entièrement rempli tant par les souscripteurs que par la Société Générale.

Il est remarquable que, cette fois, les souscriptions dans les provinces ont été plus nombreuses et plus importantes qu'à Bruxelles.

Samedi 19 a eu lieu à la cathédrale de Malines l'inauguration du monument du précédent archevêque. M. le comte de Méan, neveu du prince, a manifesté à M. Jéhotte son entière satisfaction pour la manière dont ce grand ouvrage a été conçu et exécuté.

Les bourgmestre et échevins de la ville de Louvain font connaître que la foire ordinaire de la kermesse de Louvain commencera cette année le dimanche 3 septembre, pour finir le mercredi 13 du même mois. La foire sera établie dans les salles de l'Hôtel de-Ville, aux Halles, au Vieux-Marché et à la Place d'Armes.

Les marchands qui désiraient y prendre place ou conserver leur place des années antérieures devront s'adresser avant le 25 du mois d'août par lettres affranchies, chez l'architecte de la ville Wirix; ils trouveront de la part des autorités aide et protection. La foire aux bestiaux aura lieu lundi, 4 septembre.

Un malheur est arrivé hier au convoi du chemin de fer parti à sept heures du soir d'Anvers : le train étant à une

son enfant lui échappa des mains; elle poussa aussitôt un cri déchirant et se précipita de la fenêtre après lui.

Ma mère et moi nous accourûmes à leur secours, M. Charles arrivait au même instant. Jugez quel spectacle s'offrit à ses yeux; Eugénie baignée dans son sang, son fils étendu à côté d'elle. On leur prodigua tous les soins possibles, rien ne put les rappeler à la vie; Eugénie seulement une fois et parurent chercher quelque chose, c'était son fils... Charles le plaça dans ses bras; elle le remercia par un sourire d'ange, étreignit convulsivement son enfant et mourut en prononçant ces dernières paroles : *Pardons, mon père!*

Pendant ce temps, j'étais allé dans la chambre de Mlle Eugénie afin d'y chercher quelques essences et le premier objet qui s'offrit à mes regards donna à M. G. l'étendu de tout son long sur le plancher; il était sans connaissance; j'appelai ma mère afin qu'elle m'aîdât à secourir ce malheureux. Presqu'au même instant une détonation se fit entendre; Charles que l'on n'avait pu arracher au triste tableau qu'il avait devant les yeux était allé rejoindre son fils et sa bien-aimée. Ainsi finit cette journée qui devait être si heureuse et qu'un fatal événement venait de changer en un jour de deuil.

M. G. voulut assister aux funérailles des trois malheureux victimes, et il ne les quitta qu'après leur avoir fait élever le monument surmonté des trois peupliers que vous voyez à côté de vous. Peu de temps après nous fûmes appelés chez le notaire B***; il nous donna connaissance d'un billet par lequel M. G. nous léguait cette maison à charge de perpétuer le monument créé à la mémoire de ses enfants. — M. G. était mort en Italie.

Notre bon vieillard n'avait pu terminer son récit sans accorder une larme au souvenir de cette malheureuse famille. Je le remerciai de la confiance qu'il m'avait témoignée et je ne pris congé de lui qu'après lui avoir demandé la permission d'écrire cette histoire, permission qu'il m'accorda sans peine. — Tous les membres de cette famille sont morts, dit-il, et je ne vois point d'inconvénient à ce que les personnes du faubourg apprennent un événement qui s'est passé à côté d'eux.

distance d'environ six minutes de Malines, un voyageur imprudent placé sur l'un des derniers waggons voulut sauter, la rapidité lui fit perdre l'équilibre, il alla se fracasser la tête contre les rails de la seconde voie; peu d'instants après il expira, sans pouvoir proférer une seule parole.

oy bruxellois du 20 (deux heures). — Il y a eu fort peu de mouvement dans les valeurs nationales; comme il est d'habitude le dimanche, elles sont restées à peu près dans les cours de la veille. Société Générale titres en nom fl. 792 argent, certificats au porteur émission de Paris, 4674 argent; Société de Mutualité, 113 argent; Banque de Belgique, 439 P; Actions réunies, 101 5/8 A; emprunt national 4 p. c. 93 P. Quant à l'actif espagnol, il a subi le contre coup de la réaction de Paris, donnant lieu à des transactions très-limitées, il a été coté 18 5/8 A. 3/4 P. au comptant, 20 dont 4 à prime à un mois. On n'a rien fait en chemin de fer français.

Anvers (deux heures). — Ardoin 48 5/8 A. 7/8 P. 3/4 A. à demain 5/8 cours à terme.

LIEGE, LE 21 AOUT.

Parmi les premiers devoirs du gouvernement, il faut ranger, à l'époque où nous vivons, tous les soins de nature à faire prospérer le commerce et l'industrie. Dans les pays les plus éclairés, on voit en effet l'administration chercher, par toutes les voies possibles, à multiplier les excitants de la production et du travail. Sans contredire le meilleur moyen pour arriver à ce but, c'est d'augmenter les débouchés des fabriques et des manufactures. Le pouvoir, dans la sphère d'action qui lui est propre, ne saurait apporter trop de zèle à l'accomplissement de cette partie de sa tâche. Il ne doit s'en laisser détourner, sous aucun prétexte, par aucune espèce de préoccupation, car rien ne saurait excuser son inaction ou sa mollesse. Nous ne pensons pas que l'administration actuelle fasse tout ce qu'elle devrait faire; nous ne croyons pas qu'elle déploie toute l'activité désirable pour aviver nos ateliers, et nous pourrions dire prochainement sur quelles raisons est fondée notre opinion; aujourd'hui c'est d'une autre partie de cette importante matière que nous voulons dire quelques mots.

Plusieurs de nos branches d'industrie n'ont pas cessé, depuis quelques années, de réclamer de nouveaux débouchés, et certes, elles ont bien fait; on ne saurait trop stimuler le zèle des gouvernans; sans penser toutefois qu'il soit au pouvoir de personne de créer tout à coup des moyens de placement pour nos produits, il est certain cependant qu'une administration active et bien intentionnée peut souvent venir en aide au commerce du pays, et contribuer à ses succès. Mais d'autre part, il ne faut point non plus se dissimuler que tous les efforts resteront impuissans, si la routine et l'esprit exclusif continuent à dominer chez nous. Toute la bonne volonté du monde viendra échouer contre les obstacles de la prohibition.

En effet, on demande la faculté de vendre ses produits au dehors; mais pour la millième fois faut-il vous répondre: comment voulez vous que l'étranger achète vos marchandises si vous refusez d'acheter les siennes. Les produits ne se payent qu'avec des produits: si donc vous repoussez de vos marchés ceux de l'étranger, il n'y a plus pour lui de possibilité d'acheter, parce qu'il n'y a plus possibilité de payer. Ainsi demander tout à la fois des débouchés et des prohibitions, c'est un véritable non sens. C'est en vain que la science et les faits s'accordent pour le démontrer, on a l'air de se boucher les oreilles pour ne rien entendre.

Nous disons que la science et les faits sont ici d'accord, et toute l'histoire du commerce milite en effet en faveur des théories libérales. On connaît assez l'éclatant exemple qu'a donné l'Angleterre, il n'y a que quelques années.

En 1809, quand le pays que nous citons était encore sous le joug du système prohibitif, le gouvernement britannique eut de voir apporter d'imprudentes entraves à l'importation des bois de la Baltique; à la suite de cette mesure, les Anglais virent tomber leurs exportations, dans ses parages, de 842,000 tonneaux à 181,000 !! (1). Cette perte, pour le commerce de l'Angleterre était le résultat inévitable de la prohibition: les fabricans de cette dernière contrée, ne pouvant plus vendre à un peuple qui n'avait plus de quoi payer, attendu qu'on repoussait leur bois avec lesquels ils soldaient autrefois leurs acquisitions de marchandises anglaises.

Les mesures prohibitives amèneront partout des résultats analogues, partout elles attaqueront le travail dans sa source, car nous ne nous lasserons point de le rappeler: on ne peut vendre sans acheter.

Nous avons assez souvent agité la question des prohibitions, pour qu'il soit utile de reparler encore de l'un de leurs effets les plus funestes, celui des représailles. Nous nous bornerons à faire remarquer qu'il nous reste un débouché considérable, c'est la France, où nos produits, malgré toutes les prohibitions du tarif St. Cricq, trouvent un placement annuel d'environ soixante-cinq millions. De ce côté, nous pouvons être atteints de nouveau. La France si fière de sa civilisation, est cependant fort arriérée sous le rapport industriel et commercial: elle nous traite avec rigueur, et le parti prohibitionniste ne demande pas mieux, que d'avoir l'occasion d'aggraver encore notre position. En vain, lui dit-on, prenons une plus grande quantité des produits de la Belgique, et elle nous prendra en retour une plus grande quantité de vins, et d'autres articles de nos fabriques ou de notre agriculture. Comme chez nous les prohibitionnistes ferment les yeux à la lumière. Quoiqu'il en soit, la France peut nous faire beaucoup de mal, ne lui en fournissons point la matière et une sorte de prétexte. Nous savons bien qu'elle ferme la porte à plusieurs de nos produits, mais ce n'est point comme dit le sage économiste, ce n'est point une raison pour que nous engageons nos voisins à fermer les portes qu'ils nous laissent encore ouvertes.

Les journaux ont fait remarquer naguères que la France avait pris des mesures de représailles sévères contre les Napolitains, c'est un enseignement pour nous; c'est aux branches d'industries qui trouvent encore un débouché chez nos voisins à prendre leurs précautions.

(1) Voyez l'ouvrage de M. Baud, député, sur l'enquête des fers.

Par arrêté royal daté de Spa, le 13 août 1837, la médaille d'or instituée par l'arrêté du 18 avril 1818, pour la propagation de la vaccine, a été décernée, dans la province de Liège, à MM. Simon H., docteur en chirurgie à Liège; Chapius G. J., chirurgien à Verviers; Jacquet H., docteur en médecine à Dison; Otto N., chirurgien à Attrin-Clavier; Bouchez A., docteur en chirurgie à Verviers; Horion P. H., docteur en médecine à Visé.

Par un autre arrêté royal, en date du 19 août, la démission du sieur Lebe, Jean Antoine, de ses fonctions d'huisssier près la cour d'appel de Liège, est acceptée.

Avant-hier, vers 9 heures du soir, le sieur Pierre Joseph Rosa, s'est noyé en se baignant au rivage des Tanneurs. Des recherches ont eu lieu aussitôt, mais inutilement. Le malheureux père de famille n'a été repêché que le lendemain matin.

A leur passage à Jemeppe, le roi et la reine ont été complimentés par M. le bourgmestre; M. Quirini, lieutenant-colonel de la garde civique, a également adressé un discours à LL. MM. Les maisons étaient décorées de verdure et de drapeaux aux couleurs nationales. Les habitans de Jemeppe ont fait retentir l'air de leurs acclamations.

LL. MM. ont été accueillies avec les mêmes démonstrations de joie dans les autres communes rurales qu'elles ont traversées.

On nous prie d'insérer la lettre suivante, qui a été adressée aux rédacteurs du journal l'Espoir:

Messieurs, Je viens de lire dans votre journal un article extrait du Belge où se trouvent les lignes suivantes:

« Dans les premiers jours de juillet, M. le ministre de la guerre fit connaître aux chefs du service de santé de l'armée, qu'à l'avenir les ophthalmiques qui se trouvaient dans les hôpitaux militaires ne seraient plus renvoyés dans leurs foyers, qu'ils seraient dirigés sur Namur où il venait de faire ériger un hôpital spécial, pour y traiter ces hommes. M. le médecin Midavaine, dirigeant le service de l'hôpital de Liège, ayant reçu communication de cette décision, eut de son devoir de soumettre à M. Vlemminckx que, vu le grand nombre et toujours croissant des hommes atteints à l'hôpital, il était indispensable de faire exception pour Liège, qu'il demandait en conséquence l'autorisation (pour cette fois seulement) de renvoyer les ophthalmiques dans leurs foyers: M. Vlemminckx tremblant, transmit cette demande à M. le ministre de la guerre qui, effrayé des termes du rapport de M. Midavaine, accorda cette autorisation de suite, mais toujours pour cette fois seulement. »

En réponse à ces assertions, j'ai l'honneur de vous prier d'insérer dans un de vos plus prochains numéros la déclaration suivante:

Le 4 juillet dernier, j'ai écrit à M. l'inspecteur-général que les ophthalmiques pour lesquels j'avais sollicité des permissions, devaient rester dans mon hôpital jusqu'à l'organisation d'une infirmerie temporaire, pour le traitement de ces malades, mais comme cette mesure pouvait encore se faire attendre assez long-temps, je le priais de faire en sorte que M. le ministre de la guerre accordât encore pour cette fois seulement l'envoi de ces hommes en permission.

Dans cet intervalle, Namur fut désigné, et je reçus l'ordre d'y faire transférer immédiatement les malades dont je fais ici mention.

Ainsi je puis déclarer positivement 1° qu'aucun de ces malades n'a été envoyé en permission; 2° qu'il n'y avait dans le rapport que j'ai adressé à M. l'inspecteur-général rien qui put le faire trembler ni effrayer M. le ministre de la guerre.

Le médecin de garnison, MIDAVAINÉ.

Il faut convenir qu'il y a des gens qui ne sont jamais contents; le Belge, après avoir présenté une joue à M. Damry, pousse l'humilité et l'observation du précepte évangélique jusqu'à présenter l'autre à M. Midavaine; c'est là certes une double confirmation..... du fait que nous avons avancé qu'il ne s'est jamais trouvé deux cents ophthalmiques à l'hôpital militaire de St. Laurent, pendant le mois de juillet dernier, fait nié par le Belge avec un peu de légèreté, comme on le voit.

Nous publions aujourd'hui le programme du concert que donnera demain mardi, M. Servais, à la salle de la Société d'Emulation.

M. Servais, 1er violoncelle du Roi, s'est fait entendre il y a deux jours, chez M. Daussaigne, devant l'élite réunie des amateurs de cette ville. Il a répondu à la haute opinion que l'on avait conçue de son talent; d'unanimes applaudissemens sont venus le lui attester. On assure que de nombreuses souscriptions pour ce concert ont déjà été prises. Les vrais amateurs de musique saisisront, nous n'en doutons pas, cette occasion qui ne se reproduira peut-être pas de longtems, pour aller admirer le talent de notre compatriote.

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

Séance publique annuelle.

MM. les souscripteurs sont invités à se réunir jeudi, 24 du courant, à 5 heures du soir, dans la grande salle de la Société d'Emulation.

Objet de la convocation:

1. Pourvoir au remplacement des membres sortans, dont les noms suivent:

- MM. 1. Davreux, professeur à l'école industrielle;
- 2. De Chéuédollé, professeur au collège royal;
- 3. Doreye, avocat-général;
- 4. Elias, négociant;
- 5. Orban-Rossius, fabricant.

2° Entendre la lecture du rapport du secrétaire sur la situation financière et les travaux de la société pendant l'année 1836 à 1837.

La séance est publique; MM. les souscripteurs seuls seront admis à prendre part au scrutin.

La société de médecine d'Anvers a proposé pour le concours de 1838, la question suivante:

Esquisser et comparer entr'eux les principaux systèmes médicaux, qui guident aujourd'hui les médecins dans la pratique de leur art, et établir par l'expérience et par le raisonnement quel est ou quels sont les systèmes les plus utiles en résultats pratiques, eu égard aux maladies régnantes en Belgique.

Dans la solution de cette question, la Société de Médecine d'Anvers, sans exiger une description topographique complète de chaque province, désire cependant que les concur-

rents en face ressortir les points les plus essentiels, et mentionnent, d'après ceux-ci, quel est le système médical qui convient le mieux dans le traitement des maladies régnantes de chacune des provinces de notre pays.

Une Médaille d'Or de la valeur de 300 frs. sera décernée à l'auteur de la meilleure réponse à cette question.

Les mémoires écrits lisiblement en Flamand, en Français ou en Latin, devront être remis (franc de port) avant le premier septembre 1838 à l'adresse de M. G. Broeckx, secrétaire de la société.

Les Auteurs seront tenus d'inscrire leurs noms, qualités et demeure, sur un billet cacheté, portant à l'extérieur une devise semblable à celle qu'ils auront placée en tête de leur mémoire.

Plusieurs de nos artistes et de nos jeunes littérateurs se réunissent de divers points de la Belgique pour se rendre en caravane à Paris: nos voisins du midi qui viennent si souvent nous visiter pour remplir leur revue de peinture de mœurs qu'ils n'ont souvent étudiées que du haut de l'impériale d'une diligence, ne trouveront pas mauvais sans doute que quelques-uns de nos compatriotes prennent à leur tour une revanche.

(Observateur.)

On annonce la prochaine publication du 1^{er} volume de l'histoire de la Belgique, de 1815 à 1832, par M. de Gerlache.

Les avis commerciaux annoncent, contre les prévisions formées, que les fers ont tous et très rapidement été enlevés à la foire de Beaucaire; il en résulte une petite reprise sur les marchés producteurs.

Les troubles d'Arion ont été complètement apaisés dès le premier jour. La régence a fait afficher une proclamation où elle promet de faire auprès de l'autorité supérieure, des démarches pour le rétablissement de l'octroi, puisque l'impôt de répartition n'a pas été du goût de ses administrés.

PROGRAMME du CONCERT que donne M. SERVAIS, demain Mardi 22 août, dans la salle de la Société d'Emulation.

1^{re} PARTIE.

- 1. Ouverture des Bachantes, musique de Générali.
- 2. Air du Pré aux Clercs, chanté par Mme Vadé.
- 3. Concertino pour violon, exécuté par Albert Seigne.
- 4. O ma Charmante et Plus Jamais (romances), chantées par M. Verninck.
- 5. Concertino pour violoncelle, composé et exécuté, par M. SERVAIS.

2^e PARTIE.

- 6. Ouverture de Ludovic, musique de Hérold.
- 7. Cavatine de la Norma, chantée par Mad. Vadé.
- 8. Air national autrichien varié pour violoncelle, composé et exécuté par M. Servais.
- 9. Le Soir (romance), chantée par Mad. Vadé.
- 10. Hommage à Beethoven (redemandé) fantaisie pour violoncelle, composée et exécutée par M. Servais.

Prix d'entrée: 3 frs.

Le concert commencera à sept heures et demie.

ANNONCES.

Dimanche 27 et lundi 28 courant BAL au Petit-Sans-Souci, sur Arroy. 1566

MM. LES ACTIONNAIRES DU NOUVEAU CASINO sont invités à se réunir chez M. le notaire RENOU, mercredi prochain 23 du courant, à 4 heures de relevée, pour délibérer sur un objet très urgent et très important. Liège, le 16 août 1837.

Le président de la commission, D. BEYNE. 1550

On demande des CHARRETIERS avec des Charrettes OU TOMBEREAUX pour conduire du sable au chemin de fer; S'adresser à MM. FESTAETS, à Oreye; Victor JACQUES, à Waremmé; et M. PETERS, à Landen.

FAILLITE DE J. B. DOOMS,

A LESSINES.

En exécution des art. 501, 502 et 503 du Code de Commerce, et par disposition de M. le juge-commissaire et des syndics provisoires, les créanciers dudit Jean-Baptiste Dooms sont avertis de se présenter, dans le délai de quarante jours, par eux ou par fondés de pouvoirs, à MM. Dumon-Dumortier, Saqueleu-Macau, propriétaires, négocians; Lonis Duquesnoy, Adolphe Allard, avocats; et Pierre Isbecque, agent d'affaires, à Tournai, syndics provisoires, pour leur déclarer à quel titre et pour quelle somme ils sont créanciers, leur remettre leurs titres de créances, ou les déposer au greffe du tribunal de commerce.

Ils sont avertis en même temps, que M. RENARD VAN JSEGHEM, juge-commissaire, fera ouvrir, par devant lui, le procès-verbal de vérification et affirmation, le 25 septembre 1837, à dix heures du matin, en la salle des audiences du tribunal, bas de la rue de St. Martin.

Les créanciers soumis à patente doivent nécessairement la produire pour être admis à la vérification.

Tournai, ce 14 août 1837. L. J. C. GARIN, commis-greffier. 1564

AVIS.

Il sera procédé, le 4 septembre prochain, au ministère de la guerre à Bruxelles, à L'ADJUDICATION de la FOURNITURE de 500 COUCHETTES EN FER pour le service des hôpitaux militaires.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu, est déposé à la 2^e division des bureaux de l'administration provinciale où il pourra en être pris connaissance.

A Liège, le 18 août 1837.

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

LA DÉPUTATION PERMANENTE
DU
CONSEIL PROVINCIAL
DE LIÈGE.

Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1837, et l'article 3 de l'arrêté royal du 22 juin 1837, lequel est conçu en ces termes :

« Art. 3. Les demandes en concession ou en extension, publiées antérieurement à la promulgation de la loi du 2 mai, et auxquelles l'art. 13 de cette loi n'est pas applicable, seront publiées et instruites de nouveau, mais seulement en ce qui concerne les propriétaires de la surface, de la manière indiquée au titre IV, section 1re. de la loi du 21 avril 1810. »

Attendu que la dame veuve Francotte née Collignon a déclaré persister dans la demande en concession de mines de calamine et de cuivre, formée par elle, le 21 juin 1833, laquelle demande appartient à la catégorie prévue par l'article 3 de l'arrêté royal précité;

Arrête :

Les publications de ladite demande seront renouvelées, pendant quatre mois, conformément à la loi du 21 avril 1810, mais seulement en ce qui concerne les propriétaires de la surface.

Les articles 2 et 3 de l'ordonnance du 25 juin 1833, transcrite ci-après, seront de nouveau exécutés et ils restent obligatoires à l'égard des autorités communales chargées d'assurer lesdites publications.

En séance à Liège, le 9 août 1837.

Présens : MM. Boussemart, remplaçant M. le gouverneur, Delfosse, Hubart, Goury, Lhoneux et Warzée, greffier.

Pour expédition conforme :

Le greffier provincial,

F. N. J. WARZÉE.

DEMANDE

EN CONCESSION DES

MINES DE CALAMINE
ET DE CUIVRE,

GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE

552 BONNIERS MÉTRIQUES,

DÉPENDANS DES

COMMUNES DE LANDENNE ET SEILLES.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 21 de ce mois, la dame veuve Francotte née Collignon, de Huy, a demandé la concession des mines de calamine et de cuivre, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de cinq cent cinquante deux bonniers métriques, dépendans des communes de Landenne et Seilles et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

Au Nord, partant au Nord du hameau de petit Waret à l'endroit où le chemin de la ferme de Mostombe vient se rendre dans celui dit tige de *Crusonsat* conduisant de *Petit Waret à Waret l'Évêque*, par une ligne droite longue de mille cent trente six aunes, aboutissant à l'angle nord de la ferme de Mostombe; de cet angle par une 2me. ligne droite longue de mille trente aunes, se terminant à la croix Gemine et de là par une 3me. ligne droite longue de trois cent quatorze aunes, aboutissant à l'Est du champ de la croix Gemine, au chemin qui conduit de Héron et de Burdinne à Andenne.

A l'Est, suivant ce dernier chemin vers Andennes jusqu'au pont de *Roua*; puis suivant le ruisseau qui longe les limites Nord-Ouest des bois Ronde Haye et Siroux jusqu'au Neuf Moulin, situé près du hameau de Tramaka.

Au Sud, par le chemin qui conduit de Neuf Moulin à Seilles jusqu'au cèdre de ce dernier village.

À l'Ouest, prenant ensuite le chemin de Seilles à Landenne en passant près de la chapelle Sainte-Barbe jusqu'à son embouchure au nord de l'église de Landenne; puis par le chemin de Velaine à Landenne, en passant la susdite église jusqu'à celui de Landenne à Petit Waret que l'on suit également ainsi que celui de Petit Waret à Waret l'Évêque dit tige *Crusonsat*, jusqu'à la rencontre du chemin qui conduit à la ferme de Mostombe, point de départ.

La pétitionnaire offre aux propriétaires fonciers vingt centimes par bonnier métrique et annuellement.

LA DÉPUTATION DES ÉTATS

DE LA

PROVINCE DE LIÈGE

EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 21 AVRIL 1810,

ET DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 18 SEPTEMBRE 1818,

Arrête :

1° Les bourgmestres de Liège, Huy, Landenne et Seilles, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en concession ci-dessus analysée; ils la feront aussi publier chaque dimanche à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous, jusqu'au dernier jour du 4^e mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de

l'administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du 4^e mois, les autorités prénommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province et expédié aux bourgmestres prénommés.

En séance à Liège, le 26 juin 1837.

Présens : MM. baron Vandestein, gouverneur, baron de Lamberts, Bellefroid, Boussemart, Deleuw, Walthery, de Colard Trouillet, et Warzée, greffier des états.

Pour expédition conforme :

Le greffier provincial,

F. N. J. WARZÉE.

LES ÉTATS DÉPUTÉS

DE LA

PROVINCE DE LIÈGE

EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 21 AVRIL 1810,

ET DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 18 SEPTEMBRE 1818;

ET D'APRÈS LA DÉPÊCHE MINISTÉRIELLE DU 11 JUILLET 1820;

Arrête :

1° Les bourgmestres de Huy, Amay et Ampsin, feront afficher pendant 4 mois consécutifs, la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche, à l'issue de l'office devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2. Les oppositions et les demandes en concurrence, seront admises devant nous, jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province et expédié aux bourgmestres prénommés.

En séance à Liège, le 5 mai 1832.

Présens : MM. Tielemans, gouverneur président, Bellefroid, Boussemart, Walthery, Deleuw, de Lamberts, de Colard-Trouillet, et F. N. J. Warzée, greffier, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme :

Le greffier provincial,

F. N. J. WARZÉE.

AVIS.

Il sera procédé, le 28 de ce mois, au ministère de la guerre à Bruxelles, à l'ADJUDICATION PUBLIQUE, de la FOURNITURE de

- 5000 chemises en toile blanche.
- 1600 pantalons en toile grise.
- 1000 caleçons id.
- 600 blouses id.
- 1000 essuie-mains id.
- 250 tabliers d'infirmiers, id.
- 250 tabliers d'officiers de santé en toile blanche.
- 400 essuie-mains blancs.
- 2000 cravattes en toile de coton bleu.
- 4000 bonnets de coton bleu.
- 3000 kilogrammes de crin.
- 1500 kilogrammes de laine.

Pour le service des hôpitaux militaires.

Il pourra être pris à la 2^e division des bureaux de l'administration provinciale, communication du cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu. A Liège, le 18 août 1837.

BOURSES.

PARIS, LE 19 AOUT.

Cinq pour cent.	110 90	Esp. D. diff. s. int.	7 1/4
Trois pour cent.	75 50	Dt. pas. s. int.	4 7/8
Act. de la B. de Fr.	2410	Belg. Empr. 1832	100 00
Napl. Cert. Falc.	97 1/2	Banque de Belg.	1450 00
Exp. Arden 1834.	21 7/8		

LONDRES, LE 18 AOUT.

3 ^e consolidés	91 5/8	Espagne. Cortés.	49 3/4
Bel. em. 1832 C. B.	103 1/2	Différées.	7 3/4
Holl. Dette active.	52 7/8	Passives.	5 1/4
Portugais, 5 p. c.	39 1/2	Russie.	100 00
Id. 3 p. c.	25 1/2	Brsil. Empr. 1834.	84 1/2

AMSTERDAM, LE 18 AOUT.

Holl. Dette active.	100 3/4	Inscr. au gr. livre.	66 9/16
Dito 2 1/2.	52 13/16	Certifs. à Amst.	100 00
Différée.	22 1/2	Pologne. L. fl. 500f.	5 1/4
Billet de change.	22 1/2	Lots de Rd. 50 f.	49 1/2
Syndic. d'amort.	93 7/8	Espagne. E. Ard.	100 00
3 1/2.	76 1/8	Dito grd.	100 00
Soc. de comm. P.-B.	163 3/8	Dette différ. anc.	100 00
Id.	100 1/2	nouv.	100 00
Russie, H. et C. 5	104 1/4	passive.	5 1/8
1829, 5	100 1/2	Autriche. Métal. 5.	100 3/4

ANVERS, LE 19 AOUT.

ANVERS. Det. activ.	106 1/2	NAPLES. Cert. Falc.	91 1/2
Det. différ.	45 1/2	STATAB. Lev. 1832.	100 1/2
Emp. de 48 mill.	101 1/2 P	à An. 1834.	97 1/2
HOLL. Dette active.	100 00		
Rente remboursab.	97 1/4 P		
ACTI. Métall.	104 3/8 A		
Lots de fl. 100.	100 00	Amst. c. jours.	118 0/10
de fl. 250.	428 1/2	Rotterd. Idem.	118 0/10
de fl. 500.	690 1/2	Paris, Idem.	118 0/10
Poloc. Lots fl. 300.	113 3/4 A	2 mois.	58 0/10 P
fl. 500.	131 1/2 P	Lond. p ^r Estr. c. j.	40 1/3 1/2
BRÉSIL. E. à T. 1834	85 1/2 A	2 mois.	39 1/3 1/2
ESPA. Empr. 1834.	19 1/2 à 1/4 et A	Ham. p ^r 40 fl. c. j.	35 3/16
D. dif. 1834.	10 1/2	2 mois.	35 1/2
Dit. p. 1834.	10 1/2	Bruxelles et Gand.	114 1/2
Dette diff.	7 1/2 P		

CHANGES.

LLOYD BRUXELLOIS, LE 20 AOUT. (2 heures du soir.)			
FONDS PUBLICS.		ACTI. ONS.	
Emp. Rots. 5 p. c.	101 3/8	Soc. génér. en fl.	792 1/2
30 m. 4 p. c.	93 1/2	Em. de Paris.	167 1/2
Espagne. D active	18 3/4	Société de Com.	140 1/2
fin cour.	—	Banque de Belg.	139
dif. 1830.	—	Société nationale.	130
1835.	—	Mutualité industr.	113
Det. pass.	—	Actions réunies.	101 5/8

VIENNE, LE 14 AOUT.

Métalliques, 105 3/8.	Actions de la Banque, 1318 0/10.
-----------------------	----------------------------------

Imprimerie de J.-Bie. NOSSER, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.